

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth Delavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet (arrivée à 20h37), Eric Lucas.

Anne-Charlotte Bénichou (jusqu'à 21h17)	Pouvoir à Didier Missenard
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Caux	Pouvoir à David Ros
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Michèle Viala est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-83 – CULTURE – MISE EN PLACE DU PASS CULTURE – INSCRIPTION DE LA COMMUNE D'ORSAY AU DISPOSITIF DU PASS CULTURE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAS PASS CULTURE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »,

Vu le décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée,

Vu l'arrêté du 20 mai 2021 portant application du décret n°2021-628 du 20 mai 2021 relatif au « pass Culture »,

Vu l'arrêté du 20 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée,

Vu l'avis de la commission vie et animation de la cité du lundi 18 septembre 2023,

Considérant le souhait de la commune d'Orsay d'encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques,

Considérant le souhait de la commune d'Orsay de proposer des offres d'éducation artistique et culturelle facilement accessibles aux établissements scolaires du second degré de son territoire,

Considérant la nécessité d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la SAS Pass Culture pour intégrer l'offre des établissements de la Commune d'Orsay au pass Culture,

Vu l'avis de la commission de la Vie et de l'Animation de la Cité en date du 18 septembre 2023,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à adhérer au dispositif Pass Culture
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec la SAS Pass Culture et tout autre document lié à ce dossier et à sa mise en œuvre, permettant ainsi d'intégrer l'offre des établissements municipaux à l'offre du Pass Culture

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le 02 OCT 2023
et de la publication le 02 OCT 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

